



Des Aides à l'habitat

Pour les propriétaires occupants

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CHARENTE

Le contexte

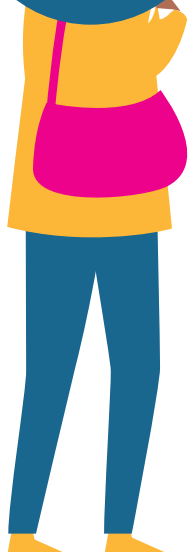
La ville d'Angoulême a instauré une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** sur le périmètre de son centre ancien et des quartiers Gare, Bel Air, l'Houmeau et La Grand Font : Elle propose jusqu'en 2022 une **aide financière complémentaire à l'ANAH pour les travaux économies d'énergie et d'adaptation**, ainsi qu'un accompagnement technique et administratif assuré par notre association SOLiHA Charente. Cette démarche est conduite en partenariat avec l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême et le Conseil Départemental de la Charente.

En pratique

Les subventions mobilisables concernent des travaux portant sur :

- > la réduction d'au moins 35 % de la consommation énergétique d'un logement.
- > la rénovation d'un logement pour une accession à la propriété.
- > l'adaptation d'un logement à une situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Contactez-nous
au
05.45.38.93.16



Ces subventions sont calculées

sur l'enveloppe HT des travaux éligibles, dans la limite de 30 000 € HT, avec des taux variant de 55 % à 100 %, selon les subventions mobilisables.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment inscrit au registre du commerce ou au répertoire des métiers et bénéficiant du label "Reconnu Garant de l'Environnement" (RGE).

Ils ne doivent en aucun cas commencer avant l'accord des organismes sollicités.

Ces aides engagent le propriétaire à occuper le logement durant 3 ans en tant que résidence principale.

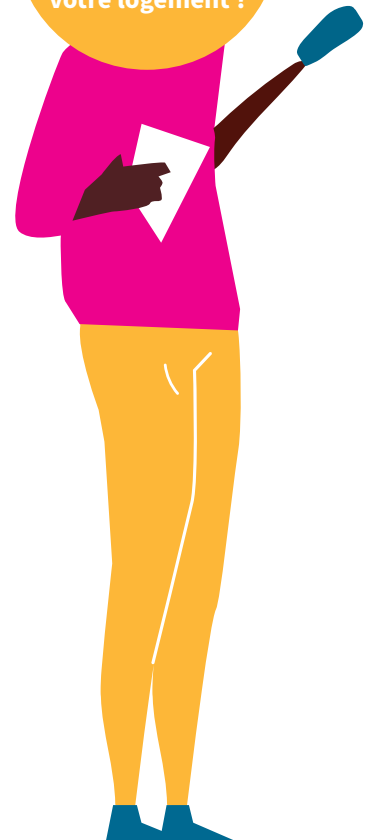
Les bénéficiaires sont les propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale, ayant des revenus modestes ou très modestes (voir tableau au dos « critères de ressources »)

-> Testez votre éligibilité puis créez votre compte sur monprojet.anah.gouv.fr

Les premiers pas

SOLiHA Charente est mandaté pour vous accompagner dans vos projets : notre équipe vous informe sur les différents dispositifs d'aides existants, réalise une visite technique de votre logement, vous conseille, constitue et suit les dossiers de demandes de subventions.

Propriétaire Occupant, vous avez besoin d'aide pour rénover votre logement ?



Une Permanence se tient à l'hôtel de Ville

du lundi au vendredi

> 08h30 à 12h

> 13h30 à 17h

ou sur Rendez-Vous :

> 05.45.38.93.16

> amelioration.habitat@mairie-angouleme.fr



WWW.QUALICERT.FR
SOLiHA, une qualité de service pour votre projet Habitat

Un exemple concret

Une personne aux revenus très modestes achète une petite maison vétuste dans le quartier de la Grand Font avec de nombreux travaux à prévoir, notamment des travaux d'économie d'énergie. Elle est sensible aux questions environnementales mais ne pourra pas réaliser tous les travaux nécessaires à rendre la maison saine, belle et performante.

Le projet et les travaux envisagés

- > Remplacement de la porte d'entrée
- > Isolation par l'extérieur d'une extension datant des années 70
- > Remplacement des fenêtres anciennes
- > Installation d'un poêle à granulés de bois
- > Installation d'une VMC double-flux
- > Isolation des combles perdus avec de la ouate de cellulose
- > Le propriétaire se réserve des travaux de finition et des travaux non éligibles (électricité, enduits, sols)

Le montant des travaux éligibles : 18 899 € HT - 19 939 € TTC

Les subventions mobilisables

- > Subvention Anah : 9 449€ (50%);
- > Prime Anah : 1 890€ (10%);
- > Subvention Ville : 1 890€ (10%);
- > Subvention département : 2 835€ (15%)
- > Subvention Grand Angoulême : 1 890 € (10%)

Total subventions : 17 954€ soit 90% du montant total TTC des travaux

Bilan

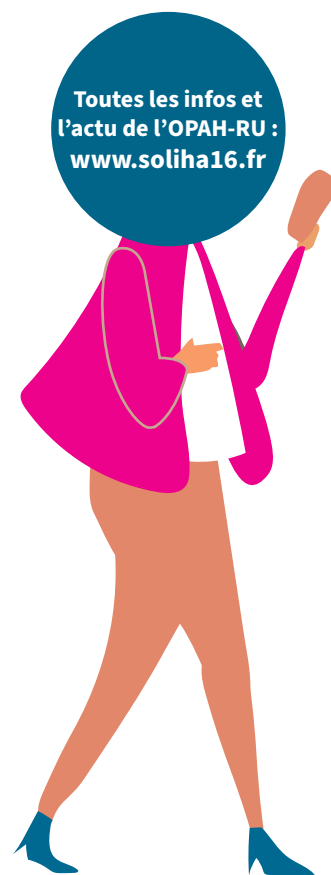
L'accompagnement de SOLIHA Charente a permis au propriétaire de définir un projet de travaux global et performant.

Les subventions mobilisées ont permis au propriétaire de réaliser tous les travaux nécessaires et de mieux les faire, notamment en utilisant des matériaux naturels et du matériel plus performant.

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CHARENTE



Les critères de ressources

Revenu fiscal de référence
(dernier avis d'imposition)

Nb de personnes composant le ménage	Très Modeste	Modeste
1	15 262 €	19 565 €
2	22 320 €	28 614 €
3	26 844 €	34 411 €
4	31 359 €	40 201 €
5	35 894 €	46 015 €
par personne supplémentaire	4 526 €	5 797 €

Brochure d'information non contractuelle

Janvier 2022